

MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE SERVICE

**HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
HENRI MONDOR**



CTEL du 03 décembre 2015

PLAN D'INTERVENTION

- I. Conditions générales d'attribution de la prime de service
- II. Le calcul de la prime de service

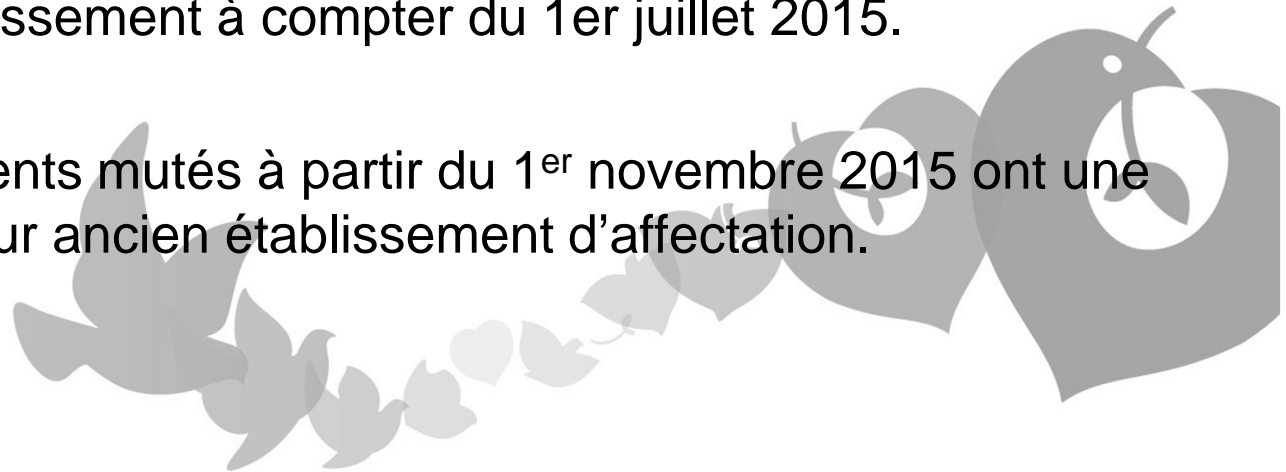


I. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE SERVICE

Sont bénéficiaires:

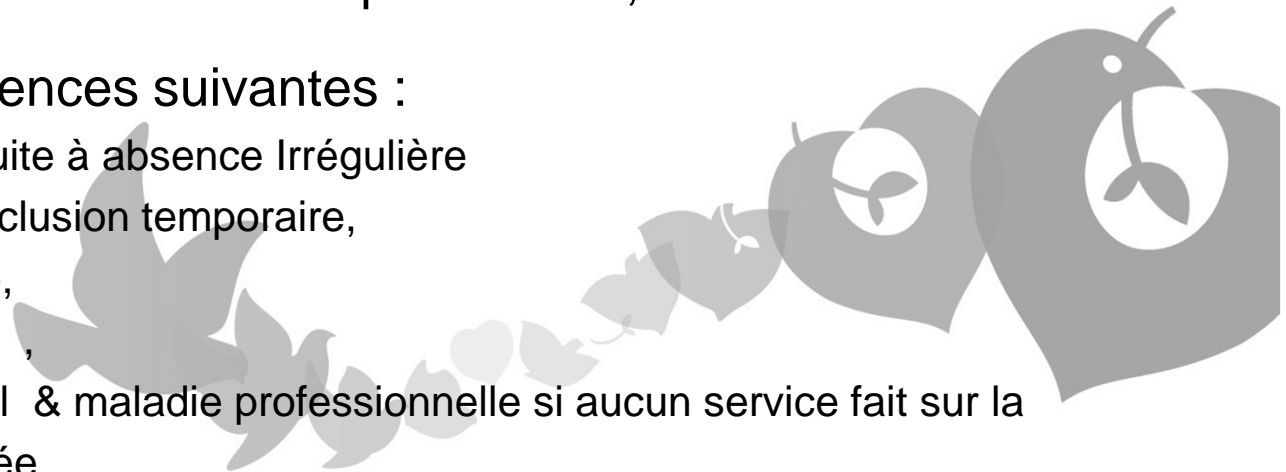
- 1 L'ensemble des fonctionnaires titulaires et stagiaires à l'exclusion des TH, TSH et ingénieurs qui perçoivent une indemnité forfaitaire technique ou une prime de technicité.
- 2 Les agents contractuels recrutés en tant que travailleurs handicapés et ceux bénéficiant d'une rémunération indiciaire recrutés avant le 1er octobre 1999.

- La prime est attribuée au prorata de la présence de l'agent entre le 1er juillet 2015 et le 31 décembre 2015.
 - La prime de service demeure due aux agents jusqu'à leur date de départ de l'établissement.
 - Elle est également due aux bénéficiaires ayant intégré ou réintégré l'établissement à compter du 1er juillet 2015.
- **Remarque** : les agents mutés à partir du 1^{er} novembre 2015 ont une prime versée par leur ancien établissement d'affectation.



Un abattement dû à l'absentéisme qui :

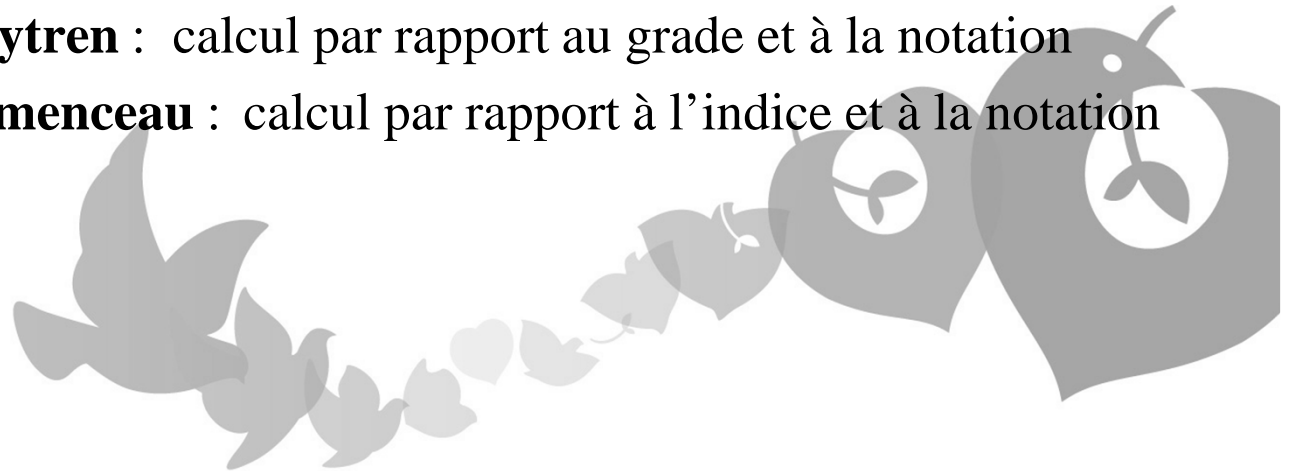
- est calculé en jours ouvrés sur la période du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015,
- intègre les congés de fin de semaine inclus dans la période de maladie. L'abattement sur la prime de service est de 1/70^{ème} par journée d'absence et appliqué sur la totalité de la part fixe et de la variable d'ajustement. Il est calculé par la DRH,
- se fonde sur les absences suivantes :
 - service non fait suite à absence Irrégulière
 - suspension ou exclusion temporaire,
 - maladie ordinaire,
 - enfant malade,
 - accident du travail & maladie professionnelle si aucun service fait sur la période considérée,
 - période de promotion professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2013.



II. LE CALCUL DE LA PRIME DE SERVICE AUX HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR

Une part fixe:

- **Albert Chenevier /Henri Mondor** : calcul par rapport à l'indice + une variable d'ajustement
- **Emile Roux**: calcul par rapport au grade et à la notation
- **Joffre-Dupuytren** : calcul par rapport au grade et à la notation
- **Georges Clemenceau** : calcul par rapport à l'indice et à la notation



Une part variable (surprime):

- **redéfinie chaque semestre en fonction des crédits disponibles.**
- **Définie sur la base des propositions et appréciations de l'encadrement pour les bénéficiaires de leurs équipes n'ayant eu aucune des absences de type :**
 - service non fait suite à absence Irrégulière
 - suspension ou exclusion temporaire,
 - maladie ordinaire,
 - enfant malade, ,
 - accident du Travail & Maladie Professionnelle si aucun service fait sur la période considérée,
 - période de promotion professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2013.